



decennale qui ne marche pas sur une construction de 8 ans

Par **llorca**, le **23/05/2024 à 11:14**

nous avons fait construire une maison dans le gard en 2015 rnrnnous apercevons de soucis sur le carrelage fente , sonne creux , faade qui se fissure, je leur est denoncé ce soucis helas que par tel 3 apres l'achevement ds travaux .A ce jour je dois refaire le carrelage et la façade rnrnleur assurance me dit que l contrat dommage ouvrage dont je suis beneficiere ne couvre pas plus de deux années rnrnqui pourrais me renseigner , je pensais que le recours avec la decennale du constructeur allait jusqu'a 10 ans rnrnj'ai fait venir un expert de justice qui a été tres clair , mal fait , à refaire rnrnje ne suis pas du batiment, vais je devoir avoir tout a ma charge rnrnmerci de votre soutien rnrnserge

Par **yapasdequoi**, le **23/05/2024 à 12:12**

Bonjour,rnrnLa décennale n'intervient que si le bien devient impropre à sa destination. rnrnLe carrelage n'est pas couvert (garanti 2 ans seulement).rnrnEt des fissures pas forcément.rnrnBon courage avec les experts.

Par **llorca**, le **23/05/2024 à 14:20**

merci de votre reponse , cependant la pose colle d un carrelage beneficie de l'assurance biennale or il s'agit d une pose scellée il me semble que l'assurance est alors decennale rnrnseul le mode de pose peut faire la difference rnrnquand pensez vous rnrnserge

Par **amajuris**, le **23/05/2024** à **15:52**

bonjour,rnrnque voulez-vous dire par pose scellée ,rnrnje ne vois pas pour quelles raisons la garantie décennale s'appliquerait.rnrnque pense votre assurance habitation de la réponse de l'assureur de l'entreprise ?rnrnsalutations